

Faits saillants de la demande du Transporteur

1 Les faits saillants de la demande tarifaire du Transporteur pour les années 2013 et 2014
2 sont les suivants :

- 3 • Actualisation des revenus requis et des tarifs en ce qui a trait aux volets suivants,
4 selon les indications de la Régie dans la décision D-2013-090 :
 - 5 ◦ Dépenses nécessaires à la prestation du service ;
 - 6 ◦ Base de tarification ;
 - 7 ◦ Rendement sur la base de tarification ;
 - 8 ◦ Besoins et revenus des services de transport ;
 - 9 ◦ Tarification des services de transport.
- 10 • Suivis de la décision D-2012-059 avec emphase sur l'année 2014 ; les suivis
11 suivants sont présentés pour les années 2013 et 2014, tel que demandé par la
12 Régie dans la décision D-2013-090 :
 - 13 ◦ Relation entre les coûts capitalisés et les investissements ;
 - 14 ◦ Impact des mises en exploitation sur les revenus requis ;
 - 15 ◦ Lien et relation entre les mises en exploitation et la base de tarification ;
 - 16 ◦ Prise en compte de la charge de désactualisation dans le coût moyen de la
17 dette à compter de l'année 2013 ;
 - 18 ◦ Concordance des valeurs pour les chemins MAHO-HQT et HQT-MAHO, en
19 expliquant les différences, le cas échéant ;
 - 20 ◦ Justification des écarts significatifs entre les données projetées et réelles des
21 prévisions des besoins des service de transport de point à point à court terme.